



Doc. 15432
25 janvier 2022

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Arménie

Amendement¹ n° 9

M. Samad SEYIDOV, Azerbaïdjan, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique
Mme Sevinj FATALIYEVA, Azerbaïdjan, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique
M. Sabir HAJIYEV, Azerbaïdjan, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. Rafael HUSEYNOV, Azerbaïdjan, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
M. Asim MOLLAZADA, Azerbaïdjan, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique
Mme Nigar ARPADARAI, Azerbaïdjan, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Dans le projet de résolution, paragraphe 5, deuxième phrase, remplacer les mots «prisonniers de guerre arméniens conformément au paragraphe 8 de la Déclaration Trilatérale» par les mots suivants:

«captifs arméniens».

Note explicative

Pour ce qui est des personnes capturées, il faut s'en tenir aux formulations approuvées de la Résolution 2391, qui a été adoptée sur la base d'un rapport spécial sur les conséquences humanitaires du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, dans laquelle ces personnes sont dites «en captivité» et non considérées comme des «prisonniers de guerre» (paragraphe 6.7).

Déposé par:

SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE/AD
ARPADARAI Nigar, Azerbaïdjan, CE/AD
FATALIYEVA Sevinj, Azerbaïdjan, CE/AD
HAJIYEV Sabir, Azerbaïdjan, SOC
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
MOLLAZADA Asim, Azerbaïdjan, CE/AD

1. 2022 - Première partie de session

